

CREATION de CONSEILS de PRUD'HOMMES

Le MAIRE, propose que le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création de Conseil de Prud'hommes.

Je vous donne lecture de la lettre de M. le Préfet.

Préfecture
de la Réunion

n° 1359 I/1

lère division

1er bureau

Saint-Denis le 13 Mars 1953

Le Préfet de la Réunion
à Monsieur le Maire - SAINT-DENIS -

OBJET: Création de Conseils de Prud'hommes.

L'attention de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale a été appelée sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que des Conseils de Prud'hommes soient créés dans le Département.

En vue de permettre une meilleure appréciation de l'opportunité des créations envisagées, j'ai l'honneur, conformément aux prescriptions des articles 2 et 3 du Livre IV du Code du Travail, de vous inviter à consulter le plus tôt possible, à ce sujet, votre Conseil Municipal à qui devra, en cas d'avis favorable, statuer expressément dans sa délibération sur la participation de la commune aux dépenses supplémentaires qui lui incomberaient.

Il conviendra, par la suite, de me faire tenir une copie de la délibération prise à ce sujet.

Le Préfet
P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général p.i.
Signé: CHASTEAUNEUF

Certaines explications sont fournies par le Maire qui donne ensuite lecture des dépenses obligatoires à la charge des Communes par la Création de Conseils de Prud'hommes.

Le MAIRE. - Je mets aux voix:

1°) la création de Conseil de Prud'hommes

Adopté à l'unanimité.

2°) l'inscription de la somme de 50.000 Frs au budget additionnel pour couvrir les frais d'installation.

Adopté à l'unanimité.